



DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP

➔ A remplir par le demandeur

LE DEMANDEUR,

Je soussigné (NOM, Prénom) :

Demeurant Adresse :

Commune :

Téléphone : Portable :

Adresse e-mail :

Agissant en qualité de :

Propriétaire

Mandataire pour le compte de :

DEMANDE L'AUTORISATION, DE RACCORDER ET DÉVERSER AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE, LES EAUX USÉES PROVENANT DU BIEN SITUÉ :

Adresse :

Commune : Tournettes-sur-Loup (06140) Références cadastrales section :N°

Renseignements concernant la construction :

Construction neuve (inférieure à 2 ans) : permis de construire n°:

Construction ancienne (supérieure à 2 ans)

Maison individuelle

Maisons jumelées Nombre de logements :

Autres, précisez:

Assainissement non collectif en service (fosse septique) OUI NON

Si OUI : L'installation d'assainissement non collectif doit être mise hors service, vidangée et nettoyée.

ENTREPRENEUR

DATE D'EXÉCUTION souhaitée des travaux :

ENTREPRISE chargée de l'exécution des travaux :

Adresse : Tél :

PIÈCE À JOINDRE À TOUTE DEMANDE

- La photocopie de la dernière **quittance d'eau potable comportant le n° de contrat**

Dossier à transmettre dûment renseigné au :

SERVICE ASSAINISSEMENT

Hôtel de Ville - BP n° 26 – Tournettes sur Loup - 06144 VENCE CEDEX

Tél : 04 93 59 30 11 Fax : 04 88 13 11 94 mairie@tsl06.com

LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT NE POURRONT DÉBUTER QU'APRÈS L'ACCORD DES SERVICES TECHNIQUES POUR LE BRANCHEMENT ET L'OUVERTURE DE TRANCHEE.

Fait à

Le

Signature du Propriétaire :

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC), seulement pour le raccordement au réseau public d'eaux usées. Conformément à l'article L. 1331.7 du Code de la Santé Publique, le montant de la PFAC est défini par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2012 (ci-jointe). Un titre de recettes sera adressé au pétitionnaire par la Trésorerie.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF: Tout nouvel usager bénéficiant de l'Assainissement Collectif doit s'acquitter d'une redevance composée d'une part fixe (forfait) et d'une part variable (proportionnelle au nombre de m³ consommés), sur présentation d'un titre de recettes. Cette redevance est due dès la mise en service.

PROCEDURE D'EXECUTION DES BRANCHEMENTS

AVANT TRAVAUX :

- **LA DEMANDE DE BRANCHEMENT** doit être adressée à la **Commune** de Tourrettes-sur-Loup avant la date souhaitée pour l'exécution du branchement et doit être accompagnée d'un plan de situation (parcellaire) de la parcelle concernée.
- **UN RENDEZ-VOUS** sera fixé par les **services techniques de la commune** pour vérifier la position du regard de branchement et les conditions de faisabilité.
- **AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX :**
 - **envoyer une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)** aux différents gestionnaires de réseaux souterrains : (Commune de Tourrettes-sur-Loup, EDF, GDF, France Telecom, etc...)
 - **envoyer une demande de permission de voirie** auprès de la Mairie de Tourrettes-sur-Loup ou du Conseil Général (CG06) selon le cas. Cette permission de voirie fixe les règles et les prescriptions liées à la remise en état de la voirie et de ses accotements.
 - si le tracé du raccordement ou la nature des travaux impose une modification des conditions de circulation des véhicules, **demandez un arrêté de circulation** auprès de la Mairie.

REALISATION DU BRANCHEMENT :

- **LE BRANCHEMENT SOUS DOMAINE PUBLIC :** Pour des raisons techniques, la partie du branchement sous domaine public doit toujours être réalisée avant la partie sous domaine privé.
- **AVANT REMBLAIEMENT** des travaux en tranchées ouvertes, vous devez contacter les **SERVICES TECHNIQUES** de la commune 1 semaine avant, pour convenir d'une visite de contrôle afin de vérifier la conformité et **avoir l'autorisation de remblayer.** (tél : 04.93.59.30.11)
Le déversement des eaux usées ne pourra commencer qu'après réception et validation des travaux du branchement par le technicien de la commune, lors du contrôle de ce dernier.
- **Il est interdit de rejeter des eaux de vidange de piscines** dans les systèmes de collecte des eaux usées (article R1331-2 du code de la santé publique).

Je déclare avoir pris connaissance de la présente,

Fait à **Le** **Signature du Propriétaire :**